

Direction des Solidarités

Sous-direction de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion (SDILE)

2023 DSOL DEVE 69 : 13 subventions de fonctionnement pour 12 associations (**871 325 €**) pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles en situation de précarité

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de délibération vise à accorder le soutien de la collectivité parisienne à 12 associations pour la mise en œuvre d'actions d'aide alimentaire, et s'inscrit dans la mobilisation de la collectivité parisienne en faveur de l'alimentation des personnes et familles les plus démunies.

Depuis la pandémie de 2020 et la crise liée à la guerre en Ukraine (augmentation du prix des denrées et des dépenses en énergie), nous constatons une augmentation des personnes et familles bénéficiaires de l'aide alimentaire sur le territoire parisien. Outre les publics vulnérables déjà identifiés, une attention particulière est portée sur les ménages précarisés dans leur logement (seniors, jeunes travailleurs, indépendants ou en contrats aléatoires...), des très jeunes publics (bébés), des étudiants qui doivent avoir accès à une alimentation et être dirigés vers les dispositifs adaptés. Après l'atteinte d'un plateau post pandémie en 2021, une nouvelle augmentation des files d'attente sur les distributions d'aide alimentaire se fait sentir depuis 2022.

Ainsi, pour l'année 2022, ce sont plus de 25 000 équivalents repas qui ont été distribués chaque jour, sous la forme de repas confectionnés ou de denrées alimentaires brutes (colis, épiceries sociales).

Face au contexte de précarité accrue du fait de la hausse significative des prix, il s'agit de conforter les actions existantes, de les accompagner pour garantir leur bon fonctionnement et d'apporter une réponse adaptée aux nouvelles situations d'urgence qui pourraient se présenter, particulièrement en direction des plus vulnérables, en adéquation avec les actions inscrites dans le Pacte Parisien de Lutte contre l'Exclusion et avec la politique parisienne en faveur des populations fragiles.

La politique volontariste de la Ville de Paris en matière d'aide alimentaire se traduit également par le pilotage et l'animation d'une coordination des acteurs parisiens de l'aide alimentaire, qui permet notamment d'adapter l'offre à la diversité des publics, d'assurer une alimentation de qualité pour tous et de mettre en réseaux les différents acteurs de la solidarité pour apporter une réponse adaptée aux évolutions des besoins en aide alimentaire sur le territoire parisien.

En 2023, l'animation de groupes de travail thématiques permet d'entamer un travail de diagnostic plus fin sur le territoire au travers d'indicateurs co-construits avec les acteurs de l'aide alimentaire.

Cette politique s'appuie également sur la Stratégie de Paris pour une alimentation durable, adoptée par votre assemblée le 3 mai 2018, qui dote la capitale d'une politique alimentaire transversale ambitieuse pour que l'alimentation consommée à Paris soit saine, respectueuse

de l'environnement et accessible à tou.te.s. Cette stratégie, labellisée en 2021 Projet Alimentaire Territorial (PAT) par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, offre un cadre structurant aux nombreuses actions sectorielles déjà engagées ou à venir et à la mobilisation des acteurs du territoire.

Par le présent projet de délibération, je vous propose de poursuivre le soutien apporté à 12 associations intervenant dans le domaine de l'aide alimentaire à destination des familles et personnes en situation de précarité par le biais de 13 subventions de fonctionnement :

Les épiceries sociales et solidaires parisiennes : face à la hausse du prix des denrées et à l'augmentation de la fréquentation des dispositifs d'aide alimentaire qui en résulte, 5 associations porteuses d'une épicerie sociale sollicitent une aide complémentaire afin de poursuivre leurs actions dans le domaine de l'aide alimentaire à des personnes et des familles démunies. Compte tenu de l'intérêt de ces actions pour la collectivité parisienne, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes au titre de 2023 :

- Association Porte Ouverte et Solidarité (13^{ème}) : **2 000 €** en complément des 10 000 € accordés en mars 2023, en reconduction de la subvention 2022.
- Association Courte-Échelle (19^{ème}) : **5 000 €** en complément des 40 000 € accordés en mars 2023, en reconduction de la subvention 2022.
- Association le Marché Solidaire (14^{ème}) : **5 000 €** en complément des 20 000 € accordés en mars 2023, en reconduction de la subvention 2022.
- Association Une Chorba pour tous (19^{ème}) : **14 000 €** en complément des 7 000€ obtenus en juillet 2022 pour l'ouverture de leur épicerie sociale et solidaire en février 2023.
- Association Secours Populaire (13^{ème} et 18^{ème}) : **20 000 €** en complément des 50 000 € accordés en mars 2023, en reconduction de la subvention 2022.

L'association **La Chorba**, créée en 1998, propose de manière inconditionnelle des repas chauds le soir, 6 jours sur 7 et 12 mois sur 12, sur le site de la Porte de la Villette (19^{ème}) pour les personnes isolées en grande précarité ; des colis aux familles démunies d'octobre à juin ; des maraudes auprès des personnes à la rue une fois par semaine ainsi que des actions d'accompagnement à la réinsertion socio-professionnelle.

Il est proposé d'accorder à l'association La Chorba une subvention de fonctionnement d'un montant global de **300 000 €** pour ses actions d'aide alimentaire et de soutien aux plus démunis.

En 2021, l'association **La Chorba** avait initié, en collaboration avec la Fondation de l'Armée du Salut, un dispositif d'aide alimentaire en période hivernale par le biais d'un service de petits déjeuners en place assise et d'une distribution de lunch box pour le déjeuner à destination de personnes isolées en situation de grande précarité. Ainsi, entre le 1^{er} décembre 2022 et le 30 avril 2023, 3 911 petits-déjeuners ont été servis et 3 881 lunch-box ont été distribuées. A l'issue de l'hiver, la subvention de fonctionnement a été pérennisée pour un montant annuel de 80 000 €.

Compte-tenu de la subvention déjà versée pour la période hivernale et couvrant l'activité jusqu'à fin mars 2023, il est proposé d'accorder à l'association **La Chorba** une subvention en fonctionnement d'un montant de **70 000 €** pour couvrir son fonctionnement jusqu'au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, un partenariat entre La Ferme de Paris et l'association la chorba a été noué en 2023. En effet, la Ferme a mis en place une expérimentation de Maraichage sur Sol Vivant depuis 2020 sur 650 m². Afin d'initier les futurs agriculteurs à cette technique d'avenir favorisant la conservation des sols, les élèves en BPREA (Brevet Professionnel Responsable d'Entreprises Agricoles) de l'école Du Breuil participent chaque semaine à la gestion de cet espace, encadrés conjointement par leurs professeurs et l'équipe de la ferme. La ferme de Paris souhaitait en faire bénéficier une association de lutte contre précarité alimentaire. C'est ainsi que chaque année, les différents légumes (poireaux, pommes de terre, carottes, choux, radis, salades, tomates, courges, etc) ainsi récoltés seront distribués aux familles bénéficiaires des colis alimentaires de l'association, ou, en cas de non possibilité de distribution par les colis, transformés pour les repas de La Villette (notamment pendant la pause de 3 mois des colis de juillet à octobre). En parallèle de cette action, La Ferme de Paris ouvrira ses portes pour 2 à 4 visites par an au profit des familles bénéficiaires des colis (pour un groupe de 30 personnes maximum). Un goûter sera organisé sur place entre la Chorba et la Ferme de Paris.

L'association parisienne « **Les Restaurants du Cœur – Relais du Cœur de Paris** » mobilise près de 2 500 bénévoles à Paris pour distribuer les denrées fournies par l'association nationale et pour des actions de ramasse d'invendus. Les activités de l'association Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur de Paris ont pour but d'apporter une assistance bénévole aux personnes en situation de précarité de Paris, notamment dans le domaine alimentaire, par la distribution de colis, pour laquelle elle sollicite des financements auprès de la Ville de Paris, mais également par la mobilisation de camions du Cœur en distribution de repas chauds dans la rue, et de plusieurs lieux de restauration assise dont le site de La Villette, co-géré avec l'association La Chorba et l'association l'Un est l'Autre. Depuis le premier juin 2021, l'association porte les dépenses pour le financement des prestations de gardiennage et de nettoyage pour les trois associations qui interviennent sur le site de la Villette.

Compte tenu de l'intérêt de cette action et de l'augmentation anticipée par Les Restaurants du Cœur des frais liés à la sécurisation et au nettoyage, il est proposé d'accorder à l'association une subvention de **163 325 €** (en augmentation de 6 281 € par rapport à 2022).

L'association **L'Un est l'Autre**, créée en octobre 2003, mène des actions d'aide alimentaire sous la forme de repas chauds à destination des personnes en situation de grande précarité. S'appuyant sur un réseau important de bénévoles et de personnes dans le cadre de travaux d'intérêt général (TIG), en partenariat avec les services du Ministère de la Justice, elle distribue sur le site de la Villette des repas, les samedis et dimanches midi et les jeudis soir à des personnes en situation de grande exclusion, dont un nombre important de migrants (plus de 1 200 bénéficiaires chaque week-end). Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'association a développé les récupérations d'invendus alimentaires pour la préparation des repas qu'elle distribue en vue de répondre à aux besoins, en aide alimentaire, sur le site de la Villette.

Pour 2023, il est proposé d'accorder à l'association **L'Un est l'Autre** une subvention en fonctionnement de **50 000 €** (en reconduction par rapport à 2022 hors reprise d'excédent).

L'association **Action contre la faim** se propose d'accompagner les acteurs parisiens de l'aide alimentaire pour améliorer, pour les personnes les plus précaires, l'accès à l'alimentation ainsi qu'aux services essentiels et à leurs droits. Cela passe par la documentation des barrières à l'accès à l'alimentation, la diffusion des constats et recommandations ainsi que l'appui à l'adaptation des dispositifs existants et émergents au plus près des besoins des personnes et la facilitation pour l'accès aux droits.

ACF mènera au moins 4 enquêtes terrain-études en lien avec les acteurs de l'aide alimentaire sur le territoire parisien : les Restaurants solidaires de la Ville de Paris, les Libres-services solidaires du Secours populaire, la Soupe de nuit de la FADS, la distribution alimentaire de la Villette (Restos du Cœur, La Chorba, L'Un est l'Autre). Ces études incluront des axes sur l'alimentation durable en lien avec le Plan Alimentation durable, voté à l'unanimité par votre assemblée en mai 2022 et dont l'objectif est d'atteindre une restauration 100 % durable au sein des établissements de la restauration collective : à horizon 2027, 75% des produits seront issus de l'agriculture biologique et 50 % seront des produits locaux (cultivés à moins de 250 km de Paris). Le projet est co-porté par la DEVE.

Il est proposé une subvention de fonctionnement de **50 000 €** dont **40 000 €** de la DSOL et **10 000 €** de la DEVE, pour le financement d'études en vue de lutter contre la précarité alimentaire sur le territoire parisien et de garantir une alimentation durable pour toutes et tous (dans le prolongement du projet financé en 2021 pour une action qui a couru de 2021 à 2022).

L'association **Food Sweet Food** propose un projet innovant, d'aide alimentaire aux plus démunis dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire tout en soutenant les filières locales ainsi que l'agriculture biologique ou raisonnée. L'association porte une attention particulière à la diversification des fruits et légumes proposés dans les menus tout en sensibilisant les personnes accueillies à la réduction de la part carnée dans l'alimentation. Elle expérimente par ailleurs un système de contenants réemployables pour la vente à emporter. L'association souhaite également favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation d'exil. Ainsi, des chefs de cuisine et des personnes en situation d'exil se voient offrir une possibilité d'insertion professionnelle et une formation dans le domaine de la restauration, en participant à ce projet d'aide alimentaire au sein de la cantine solidaire des Arbustes portée par l'association et ayant ouvert ses portes en septembre 2022.

Pour 2023, il est proposé d'accorder à l'association **Food Sweet Food** une subvention de fonctionnement de **32 000 €** dont **17 000 €** de la DSOL et **15 000 €** de la DEVE, pour son projet de cantine solidaire.

L'association **Août Secours Alimentaire** prends le relais des associations d'aide alimentaire qui ferment pendant la période estivale (du 15 juillet au 31 août) et distribue ainsi des produits alimentaires sous forme de colis à des personnes et familles démunies orientées par les services sociaux parisiens et les associations partenaires.

L'association a pour cette année sollicité une aide complémentaire de 5 000 € afin de pouvoir faire face à un nombre croissant de bénéficiaires ; pour soutenir l'association dans le déploiement de ses actions, il est proposé de fixer le montant de la subvention de fonctionnement à l'association Août Secours Alimentaire à **90 000 €**.

L'association **Paris tout P'tits** fondée en 1992, joue un rôle important en matière de distribution de produits alimentaires et d'hygiène à des enfants en bas âge vivant dans des familles en situation de précarité. Elle répond ainsi à un besoin peu couverts par d'autres associations. Ses missions sont intégralement remplies par des bénévoles (environ 50 bénévoles réguliers) et l'association dispose d'un solide réseau relationnel qui lui permet d'organiser plusieurs fois par an des manifestations caritatives et de bénéficier de dons privés de façon régulière. En 2022, l'association a distribué 46 389 colis (contre 36 062 en 2021).

Compte tenu de l'intérêt de cette action, il est proposé de fixer le montant de la subvention de fonctionnement de l'association pour ses actions d'aide alimentaire et de distribution de produits d'hygiène à destination des enfants jusqu'à leurs 18 mois, issues de familles en situation de précarité, à **70 000 €** (montant identique à l'année dernière et prenant en compte une reprise d'excédent de 30 000 € sur l'exercice 2022).

Les fiches techniques jointes en annexe de l'exposé des motifs présentent les associations et les modalités de réalisation des projets proposés ainsi que les budgets prévisionnels afférents.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris.